



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-08-2025 /

Dossier complet le : 11-08-2025 /

N° d'enregistrement : 004872/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de construction d'un poste électrique de 225 kV / 33 kV sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois et son raccordement 225 kV au réseau public de transport d'électricité, en antenne sur le futur poste RTE de Defois.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

POSTE ELECTRIQUE VLT

Raison sociale

POSTE ELECTRIQUE VLT

N° SIRET

90407597500014

Type de société (SA, SCI...)

Sociétés

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Robert

Prénom(s)

Sebastien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
32. Construction de lignes	électriques aériennes en haute et très haute tension., 32B

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Ce projet a pour but la creation d'un poste de transformation HTA/HTB sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois pour permettre le raccordement de jusqu'a 160.5 MW de production d'origine renouvelable et/ou stockage (voir annexe D) sur le reseau de RTE. Le poste electrique sera compose de trois transformateurs 225 kV / 33 kV. Il sera raccorde en antenne sur le futur poste RTE de Defois (voir annexe F) via une liaison souterraine d'environ 280 m. Le poste comprendra des equipements techniques : un batiment de commande, trois transformateurs et un jeu de barres. La realisation de ce projet sur une emprise de 0,63 ha (surface cloturee) ne necessitera pas de defrichement. Aucun travail de demolition n'est envisage.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de la creation du poste electrique de transformation de Moulins-en-Tonnerrois (nom potentiellement soumis a evolution en collaboration avec RTE) est de permettre d'accueillir la production d'electricite d'origine renouvelable de projets voisins ainsi que des projets de stockage par batteries (voir annexe D).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les principales étapes de la construction du poste sont : - Aménagement du chemin d'accès pour le convoi du matériel - Enlèvement des couches de surface afin de garantir la stabilité du sol - Préparation du sol : pose d'un matériau de surface résistant au gel et à l'eau puis finalisation du terrassement - Installation de la clôture du site et du portail - Réalisation des fondations/dalle/plot béton nécessaires aux équipements : uniquement bâtiments et transformateurs (620 m²) - Construction du bâtiment - Installation des charpentes métalliques - Installation et câblage des matériels haute tension du poste électrique - Installation du matériel électrique basse tension - Déroulage des câbles électriques - Mise en service du poste électrique 12 à 16 mois sont prévus pour la construction d'un tel poste. Aujourd'hui, ce sont les délais d'approvisionnement des transformateurs qui conditionnent ce planning. Plus de détails sont fournis dans l'annexe C.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le poste sera relié à un centre de téléconduite déportée permettant une exploitation autonome et à distance. Les interventions sur le poste se résument à des contrôles hebdomadaires voire bimensuels de la part d'opérateurs de VOLTALIA ou de RTE. Des interventions techniques pourront également être menées, de manière plus ponctuelle, dans le cas où des défaillances techniques auraient lieu. Pendant sa période d'exploitation le site sera équipé d'un système de sécurité (vidéo-surveillance et alarmes entre autres) pour empêcher l'entrée de personnes non habilitées. Ce poste a pour vocation d'être exploité au minimum pour 80 ans. Quelques interventions annuelles auront lieu afin de réaliser les maintenances préventives et vérifier l'état de santé des différentes batteries. Dans le cas d'un démantèlement des installations, les mesures seront prises pour permettre la remise en état de l'emprise foncière tel qu'initialement. Les déchets et les éventuels produits dangereux seront évacués et envoyés vers des installations agréées. Les appareillages électriques seront proposés à un centre de recyclage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Cadre technique et réglementaire de RTE pour le raccordement du poste à son réseau (Convention de raccordement, Contrat d'accès au réseau de transport) - Permis de construire - Non soumis à la loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise du projet de creation du poste electrique : Hauteur du projet (disjoncteurs) Niveau de tension du poste electrique : Puissance totale de raccordement :	(0.63, ha) (6, m) (225, kV) (160.5, MW)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF de type II n°260014959, n°260030458, n°260014961 et n°260014960 situées respectivement à 4 km sud-ouest, 6 km ouest, 5 km nord-est et 6.5 km sud-est du projet. ZNIEFF de type I n°260030077 « COTE D'EGLARD ET PELOUSES AU NORD DE NOYERS » située à 4 km à sud-ouest du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	Commune non concernée par la Loi Montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le site n'est pas localisé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Commune non concernée par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Site non localisé dans un parc national, parc naturel marin, réserve naturelle, zone de conservation halieutique ou parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Sur le département de l'Yonne, un PPBE a été approuvé en 2013 et la dernière révision date du 4 juin 2024 (4ème échéance 2024-2029). La LGV 752000 présente en bordure du site est concernée.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le monument historique le plus proche est le Calvaire localisé sur la commune de Moulins-en-Tonnerrois à 1.4 km à l'ouest du projet, de l'autre côté de la LGV. Annexe 03.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Les études réalisées par RTE (annexe F) n'ont pas identifié de zones humides sur les parcelles du projet. « Les différents sondages réalisés sur la zone d'étude confirment le caractère non hydromorphe des profils pédologiques conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	Il n'y a pas de PPRN ou de PPRT sur la commune. Voir annexe E.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le site Georisques indique que la commune est concernée pas la pollution des sols mais que ce risque est inconnu à l'adresse du projet : pas de site CASIAS, BASOL ou SIS connu sur la zone de projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Site inscrit le plus proche "Ville intra-muros de Noyers-sur-Serein" à 5,8 km à sud-ouest du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Site Natura 2000 le plus proche "Eboulis calcaires de la vallée de l'Armançon" localise à environ 13 km à l'est du site.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est "l'Allées de tilleuls Marguerite de Bourgogne", localise à 11 km au nord du site.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau ne sera nécessaire lors de la construction ou de l'exploitation du projet.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	La création du poste induira l'imperméabilisation d'une partie de la parcelle. La surface imperméabilisée sera de 620 m ² (bâtiments, transformateurs et fosse déportée). Une étude hydrogéologique sera faite avant construction.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Afin de garantir la stabilité du sol, les couches de surface seront enlevées sur une épaisseur de 30 cm en moyenne. Étant donné l'utilisation actuelle de la parcelle, les matériaux évacués devraient correspondre à de la terre végétale. Voir annexe C.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le terrain est relativement plat, les apports pour les travaux de terrassements seront limités.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'apport de GNT (grave non traitée) sera nécessaire afin de réaliser les plateformes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Il n'y aura pas d'utilisation d'eau sur site.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'étude écologique réalisée par RTE (annexe F) a identifié des enjeux en forêt et en lisière de forêt (gîtes et zones de chasse pour les chiroptères). Ce projet est à 75 m de la forêt et ne prévoit pas de défrichement. Les impacts sur la biodiversité sont globalement limités et maîtrisés grâce à une série de mesures d'évitement et de réduction. Voir annexe C.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Site Natura 2000 localisé à 13 km à l'est du site. Il n'est pas prévu d'impact sur ce site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site engendra l'occupation de 0.63 ha d'espaces agricoles (surface clôturée).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Il n'existe aucune ICPE ou autre installation industrielle sur le secteur susceptible d'engendrer des risques technologiques. À noter également l'absence de canalisation de transport de produits dangereux.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Annexe E Risques.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le trafic sera concentré au niveau des abords immédiats des postes et des raccordements, via la circulation des engins de chantier. En phase d'exploitation, les postes ne comportent pas de présence humaine permanente. Des visites de contrôle et d'entretien périodiques ont lieu quelques fois par an avec des véhicules légers.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les sources prédominantes de bruit sur le site seront les transformateurs. Le niveau maximum de bruit prévu sera de 75 dB(A) par transformateur
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site sera concerné par le bruit généré par la ligne LGV ainsi que par le poste RTE.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Il est prévu un éclairage automatique nocturne de 3 à 4 mètres de hauteur déclenché uniquement en cas de présence humaine à proximité du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La maintenance du poste électrique peut être à l'origine de la production d'une quantité limitée de déchets, par exemple dans le cas d'un remplacement d'un composant defectueux. Ces derniers seront triés et traités dans des filières adaptées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le site sera peu visible avec la présence d'espaces boisés au nord et à l'ouest de la parcelle, et le poste RTE sera placé entre la D109 et le projet au sud.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le site va utiliser un espace actuellement dédié à l'activité agricole. La surface clôturée, à savoir 0,63 ha, représente moins de 0,01 % de la SAU de la commune de Moulins-en-Tonnerrois (879 ha en 2024)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une recherche sur les projets existants ou approuvés a été réalisée en août 2025. Le poste HTB sera localisé à proximité du poste RTE (voir annexe F) Compte tenu de leur faible distance, les installations seront susceptibles de présenter des effets cumulés : bruit des installations, modification de l'occupation des sols, perte d'un habitat peu favorable aux espèces faunistiques et floristiques, impacts sur le paysage... Cependant, compte tenu de la faible surface globale des 2 projets, les effets cumulés seront faibles.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures ont été retenues pour éviter ou réduire l'impact négatif du projet. Les principales sont les suivantes : - Présence d'une cuve déportée de taille suffisante pour prévenir les fuites d'huile - Adaptation de la période de travaux pour la faune - Installation d'une clôture perméable à la faune - Présence de murs coupe-feu entre les transformateurs - Éloignement des lisières forestières Une analyse détaillée est disponible dans l'annexe C (Mesures ERC).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de poste électrique de Moulins-en-Tonnerrois se situe dans un site avec peu d'enjeux :
- Non localisé dans une zone naturelle protégée ou inventoriée (ZNIEFF, Natura 2000) - Non localisé dans une zone à risque naturel important - Sur une parcelle agricole en monoculture intensive présentant peu d'enjeux vis-à-vis de la biodiversité, avec des impacts résiduels évalués à très faibles - Éloigné des monuments historiques et des habitations - À proximité immédiate du poste RTE pour réduire la distance et l'impact du raccordement. Ainsi, nous estimons qu'il n'est pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale sur ce projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Lamour

Prénom **Laurent**

Qualité du signataire Responsable Territorial Nord-Est/Pour Ordre / Sel

À Aix-en-Provence

Fait le 05-08-2025

Signature du (des) demandeur(s)